

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

DOCUMENT AFFICHE DU

AU

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 08+1
Pour	: 08
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Claude Nebon, vice-président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 15 septembre 2025.

Etaient présents : René Eymery, Jean-François Tourres, Rémi Queyrel, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, Joël Reynier (suppléant)

Était absent excusé : Nebon Robert

Étaient excusés et représentés : Nathalie Baille (pouvoir donné à M. Jérôme Amouriq), Jean-Pierre Martin (pouvoir donné à René Eymery)

Était absent : Gaël Pascal

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : René Eymery

Objet : Demande de financement auprès de l'Etat ministère de l'agriculture –
Renouvellement et/ou pose de compteurs et sorties de bornes d'irrigation agricole

Monsieur le vice-président informe les syndics, que les services de l'ASA ont participé à une réunion d'information animée par la DRAAF PACA qui ouvre des perspectives de subventions sur différents types de travaux aux bénéfices de l'agriculture.

Il précise que parmi les projets, figurent celui du renouvellement de compteurs équipés de sorties de bornes d'irrigation agricole. Cette étude portera sur un montant de 145 100 € représentant environ 265 compteurs.

Monsieur le vice-président propose de solliciter le concours de l'Etat pour obtenir un appui financier sur cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

➤ Plan de financement :

FINANCEUR	TAUX %	MONTANT HT
ETAT	60	87 060 €
ASA	40	58 040 €
TOTAL	100	145 100 € HT

Monsieur le vice-président demande aux syndics de se prononcer sur cette demande de financement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donnent un avis favorable au marché
- Autorisent le vice-président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
René Eymery



Certifiée et rendue exécutoire,
Le vice-président,
Nebon Claude

